
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 14 juin 2024 à 9 h 30
par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M. Serge Lamontagne, Directeur général sortant
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Habitation et économie
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE24 1031

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 14 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

CE24 1032

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 1033

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 1034

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage envers la Fondation Gracia à acquérir un terrain d'une superficie de 2 938 mètres carrés avec un bâtiment situé au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Achémé-Cartierville, correspondant au lot 3 880 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'habitation et d'hébergement pour les personnes en situation de vulnérabilité, moyennant le prix de 3 400 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulées au projet de promesse;
- 2- d'autoriser la signature d'un acte de vente par la Fondation Gracia à la Ville, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse bilatérale susmentionné;
- 3- d'approuver un projet de bail temporaire pour permettre une occupation anticipée à l'acquisition par lequel la Fondation Gracia loue à la Ville, l'immeuble situé au 11 810, avenue Bois-de-Boulogne, d'une superficie intérieure de 16 770 pieds carrés, à des fins d'hébergement des personnes en situation de vulnérabilité, moyennant un loyer total de 96 579 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulées au projet de bail;
- 4- d'autoriser le versement d'un chèque de 200 000 \$ à Fondation Gracia à titre de dépôt non remboursable;

- 5- d'émettre les chèques requis pour la location et l'acquisition au nom de la Fondation Gracia ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommiss du vendeur;
- 6- d'autoriser la signature d'une convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 7- d'autoriser des virements budgétaires du Service de l'habitation vers le Service de la stratégie immobilière de 88 190 \$ en 2024 et vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles de 40 167 \$ en 2024;
- 8- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles de 121 000 \$ en 2025, de 121 510 \$ en 2026 et pour les années suivantes jusqu'à la revente de l'immeuble;
- 9- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1249652006

CE24 1035

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à la Société de développement social, pour une période de 4 mois, à compter du 1^{er} août 2024, un immeuble situé au 11 810, avenue du Bois-de-Boulogne, d'une superficie de 16 770 pieds carrés, à des fins d'un service d'hébergement pour des personnes en situation de vulnérabilités, moyennant une recette totale de 124 168 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1245323008

CE24 1036

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 334 358 000 \$ au PDI 2024-2033, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2023, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, les arrondissements doivent prévoir les dépenses d'opération découlant de l'ouverture du nouvel équipement, en vertu des règles de la Réforme du financement des arrondissements (RFA).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1245929001

CE24 1037

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2023 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2023 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 60 367,2 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4- de récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 5 967,5 \$ (en milliers de dollars);
- 5- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 14 506,2 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour assurer une gestion responsable de l'endettement;
- 6- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 37 189 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération;
- 7- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 22 471,5 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, à la réserve neige;
- 8- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 20 000 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour pallier au ralentissement économique;
- 9- d'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus affectés d'un montant de 6 068,6 \$ (en milliers de dollars) vers les surplus non affectés;
- 10- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectations, pour un montant total de 4 093,2 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1246254002

CE24 1038

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1243074001

CE24 1039

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1242675002

Règlement RCE 24-003

CE24 1040

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville » ainsi que des documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1240029001

CE24 1041

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville » ainsi que des documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1240029002

CE24 1042

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport du comité d'audit de la Ville sur l'examen des états financiers pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1247665004

Levée de la séance à 9 h 50

70.001

Les résolutions CE24 1031 à CE24 1042 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville